

## PLAN DE FORMATION MÉTIERS DGCA : BILAN 2012 ET PROJET 2013

Le plan de formation métiers de la DGCA est construit sur la base d'une part du recensement des besoins de formation exprimés par les agents dans le cadre de leur entretien annuel et d'autre part sur les axes prioritaires définis par la direction. Il comprend à la fois des formations collectives et des formations individuelles.

Au-delà des formations individuelles, le plan 2012 était structuré autour des axes suivants :

- la tutelle administrative et financière et le suivi des organismes subventionnés (3 stages différents);
- la réglementation relative au secteur du spectacle vivant (3 stages différents) ;
- le management avec un point sur la conduite de l'entretien professionnel ;
- les outils informatiques métiers (base de données sur le 1 % artistique).

110 stagiaires ont suivi l'ensemble de ces formations. Pour la mise en œuvre de ce plan de formation, la DGCA disposait d'un budget de 13 656 €.

La consommation des crédits de l'enveloppe de formation-métiers allouée à la DGCA en 2012 s'élève à 2155 €. Ce niveau de consommation (16%) s'explique par le report de deux formations en 2013<sup>1</sup>, par un report des charges sur 2013 et un recours accru à des formateurs internes dont la rémunération ne relève pas des crédits de formation notifiés à la DGCA et par le financement de deux formations métiers par les crédits du SG (marché en cours avec des formateurs spécialisés). De façon consolidée, et en incluant la rémunération des formateurs internes, un montant de 3308 € a été mobilisé pour les actions de formations de la DGCA.

Le projet de plan de formation 2013 a été construit sur la base d'une dotation de 12 000 € au titre des crédits de formation. Il s'adresse aux agents de la direction générale mais il est également ouvert aux agents des DRAC (conseillers sectoriels principalement) voire des établissements publics administratifs sous tutelle (un des stages leur est particulièrement dédié en 2013).

Le projet de plan de formation 2013 de la DGCA s'inscrit dans la continuité des actions initiées en 2012 et vise au renforcement de l'expertise métier des agents de la direction générale en leur permettant de mieux appréhender les évolutions de leur secteur d'intervention. Il recouvre diverses thématiques comme l'impact des politiques communautaires, les apports du numérique dans le domaine de la création, les évolutions réglementaires dans le champ de la création et de son financement, etc.

En 2013, le plan de formation de la DGCA se structure autour de 5 objectifs et comprend 9 nouveaux stages qui répondent aux objectifs opérationnels suivants :

– **Appréhender les impacts des politiques communautaires sur les champs d'intervention de la DGCA** : deux nouveaux stages viennent enrichir le catalogue de formation métiers de la DGCA « La mobilité des artistes en Europe » et « Les financements européens et internationaux ». Il s'agit de comprendre à travers ces formations l'impact des politiques communautaires dans le champ d'intervention de la direction générale et leur articulation avec l'action du ministère de la culture et de la communication.

---

1 Prise en main du logiciel du 1% artistique et formation relative à l'enseignement supérieur culture

– **Renforcer les connaissances juridiques relatives au domaine d'intervention de la DGCA :** un nouveau stage relatif au mécénat culturel est organisé en 2013 et fait suite à un besoin exprimé par les agents (notamment les chargés de tutelle des établissements publics et opérateurs de l'État) qui souhaitent connaître le cadre juridique relatif à ce domaine et notamment au fonds de dotation.

Les stages « Emploi et droit du travail dans le spectacle vivant » et « Réglementation relative aux licences d'entrepreneurs de spectacle » sont par ailleurs reconduits.

– **Comprendre les impacts du numérique dans le secteur de la création :** Il s'agit ici de permettre aux agents d'appréhender les apports du numérique sur le rapport à la création, la diffusion, la médiation et leurs conséquences sur les interventions du ministère grâce à un nouveau stage mis en place en 2013 intitulé « La culture numérique et ses enjeux pour la création ». Il sera aussi question de doter les agents des outils nécessaires pour comprendre et mesurer les enjeux nouveaux induits par une société de l'information en constante évolution à travers un stage déjà initié en 2012 et reconduit cette année intitulé « Loi Création et Internet et l'encadrement de la diffusion des œuvres en ligne ».

– **Doter les agents en charge de l'évaluation et de la tutelle des établissements publics, des outils nécessaires à l'analyse et au suivi des structures :** le cursus de formation relatif à l'analyse budgétaire et comptable des entreprises culturelles s'enrichit cette année de deux nouveaux modules « Sensibilisation à la circulaire du 9 Août 2012 relatif au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État » et « La négociation collective dans les EPIC ».

Une formation sur l'évaluation des structures artistiques est également programmée en 2013.

– **Former les agents des DRAC aux applications informatiques métiers :** dont la base 1 % artistique qui devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2013 ainsi que l'application Videomuséum ouverte aux agents des DRAC en début d'année.

Il est à noter également que la DGCA poursuit l'accompagnement de ses agents à travers la prise en charge de demandes de formations métiers individuelles, dont la spécificité ne peut faire l'objet de formations collectives. Elles concernent un nombre limité d'agents et ont toutes été dûment justifiées lors des entretiens de formation. A titre d'exemple, en 2013 sera pris en charge un cycle de formation intitulé « Art et droit » à l'attention d'un agent du service juridique de la DGCA.